



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Réhabilitation de la Halle au Frais – Place Maurice Vast à Amiens

Date et heure limites de réception des offres :
07 juin 2024 à 17:30

Profil d'acheteur : <http://amiens.fr/marchespublics>

 **VISITE SUR SITE OBLIGATOIRE POUR LE LOT 1** 
(Cf. article 6.3 du présent RC)

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Réhabilitation de la Halle au Frais – Place Maurice Vast à Amiens
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	avec
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
2.5 - Développement durable.....	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Conduite d'opération.....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	7
3.4 - Contrôle technique.....	7
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	7
4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	8
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	8
5 - Contenu du dossier de consultation	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	9
6.1 - Documents à produire.....	9
6.2 - Visites sur site.....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique.....	11
7.2 - Transmission sous support papier.....	12
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures.....	12
8.2 - Attribution des marchés.....	13
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	15
8.3.1 - Audition.....	15
8.3.2 - Négociation.....	16
9 - Renseignements complémentaires.....	16
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	16
9.2 - Procédures de recours	17
9.3 - Attestation du candidat (à compléter et à remettre dans votre offre)	17

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la réhabilitation de la Halle au Frais – Place Maurice Vast à Amiens

Lieu d'exécution :
22 A, Rue du Général Leclerc
80000 AMIENS

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lots	Désignation
01	Curage – Démolitions – Gros-œuvre - Revêtements de sol et muraux carrelés – Etanchéité - Menuiseries aluminium –Metallerie
02	Chauffage-Ventilation - Climatisation-Froid – Plomberie – Sanitaires – Electricité
03	Menuiserie intérieure – Cloisons – Plafonds suspendus – Bardage - Peinture – Ravalement

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262690-4	Remise en état de bâtiments dégradés

Lots	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
	45111100-9	Travaux de démolition
	45421000-4	Travaux de menuiserie
02	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
	45330000-9	Travaux de plomberie
	45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
	09310000-5	Électricité
03	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
	45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments
	44112300-1	Cloisons

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le candidat peut se présenter seul ou sous la forme d'un groupement (conjoint ou solidaire).

La forme du groupement est libre au stade de la présentation de la candidature et de l'offre, l'un des opérateurs économiques membre du groupement étant désigné comme mandataire.

Cependant, si l'attributaire est un groupement conjoint, le mandataire devra être désigné comme solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, et ce conformément aux dispositions de l'article R.2142-24 du C.C.P.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Un même opérateur économique ne peut donc pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante libre n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes:

Lots	Code	Libelle	Description
1	PSE1	PSE 1_ Mur rideau rue au Lin	Dans le respect des aspects de finition attendus et définis dans les cahiers des clauses techniques particulières, les candidats doivent présenter dans leurs offres la prestation supplémentaire éventuelle décrite à l'article 3.6.1 du CCTP lot 1

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Soja ingénierie pour la réhabilitation de la halle 76 000 Rouen,

L'Agence pour le auvent 80 440 Boves.

Les missions confiées à la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation sont les suivantes :

- Mission de base :

<i>Eléments de mission</i>	<i>Libellé</i>
APS	Etudes d'Avant-Projet Sommaire
APD	Etudes d'Avant-Projet Définitif
PRO	Études de Projet
ACT 1	Assistance pour la passation des Contrats de Travaux 1 : Etablissement des dossiers de consultation des entreprises
ACT 2	Assistance pour la passation des Contrats de Travaux 2 : Analyse des offres et mises au point éventuelles des marchés de travaux
VISA	Conformité et Visa d'exécution
DET	Direction de l'Exécution des Travaux
AOR	Assistance aux Opérations de Réception et de Garantie de Parfait Achèvement

- Missions complémentaires :

<i>Eléments de mission</i>	<i>Libellé</i>
DIAG	Etude de diagnostic
MC 1	Etudes complètes de synthèse de la mission EXE sur l'ensemble des lots
MC2	Coordination des Systèmes Sécurité Incendie

Les missions confiées à la maîtrise d'œuvre du auvent sont les suivantes :

- Mission de base :

<i>Eléments de mission</i>	<i>Libellé</i>
ESQ	Etudes d'Esquisse
AVP	Etudes d'Avant-Projet Définitif
PRO	Études de Projet
ACT 1	Assistance pour la passation des Contrats de Travaux 1 : Etablissement des dossiers de consultation des entreprises
ACT 2	Assistance pour la passation des Contrats de Travaux 2 : Analyse des offres et mises au point éventuelles des marchés de travaux
VISA	Conformité et Visa d'exécution
DET	Direction de l'Exécution des Travaux
AOR	Assistance aux Opérations de Réception et de Garantie de Parfait Achèvement

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

CICANORD sis 37 avenue des Fleurs – 59 110 LA MADELEINE

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par : QUALICONSULT, 180 rue du Général De Gaulle 80450 CAMON

Ses missions sont les suivantes : L, S, P1, F, Th, Hand, LE.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par SOCOTEC 1 allée de la Pépinière 80480 DURY.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chaque lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le plan général de coordination sécurité et de prévention de la santé (PGC)
- Le rapport initial du bureau de contrôle (RICT)
- L'arrêté de permis de construire et ses annexes
- Les déclarations de travaux
- La note programmatique
- Les diagnostics techniques
- Le cahier des clauses techniques communes (CCTC) commun à tous les lots et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes pour chaque lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chaque lot
- Le calendrier prévisionnel phase DCE des travaux
- Les pièces écrites
- Les pièces graphiques
- Les cadres de mémoires techniques

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est vivement conseillé au candidat de s'enregistrer nominativement sur le profil acheteur en indiquant une adresse électronique correcte lors du téléchargement du DCE afin qu'il puisse être informé des réponses apportées aux éventuelles demandes de renseignements concernant la consultation ainsi que d'éventuelles modifications apportées au DCE.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

A/ Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations (extrait Kbis nominatif, procès-verbal de conseil d'administration...)
La copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger.

- Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

B/ Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, à compléter, à dater et à signer
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), à dater et à signer
Les cadres de mémoire technique complétés

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

- Pour **le lot 1**

Une **visite sur site est obligatoire**. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera **déclarée irrégulière**.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les entreprises qui n'auront pas respecté les modalités de visite décrites ci-dessous verront leur candidature écartée pour ce motif.

Périodes de visites : à compter **de la mise en ligne de la consultation jusqu'au 24 mai 2024 inclus** (dernier jour de visite possible).

Les conditions de visite sont les suivantes : Les visites obligatoires seront organisées **uniquement sur rendez-vous**. Les rendez-vous sont à prendre au minimum 48 heures à l'avance par téléphone aux coordonnées suivantes : **secrétariat de la Direction Maîtrise d'Ouvrage Urbanisme et Construction par téléphone au 03 22 97 41 00**.

Les visites se dérouleront les mardis et jeudi matins.

Déroulement des visites : Les visites se dérouleront accompagnées d'un représentant de la collectivité. A l'issue de cette visite, une attestation signée par le représentant de la collectivité et de l'entreprise sera établie en deux exemplaires. Un exemplaire sera remis à l'entreprise, qui pourra le joindre à son offre, le second sera conservé par le représentant de la collectivité.

Questions suites à la visite : Pour tout renseignement complémentaire suite à la visite qu'il aura effectuée, le candidat devra faire parvenir **au plus tard 27 mai 2024 – 17 H 30**, une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://amiens.fr/marchespublics> dans les conditions de l'article 9.1 du présent règlement de la consultation.

Cette visite sur site est obligatoire. Pour le lot 1, le candidat qui n'aurait pas effectué cette visite verrait sa candidature écartée pour ce simple motif.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC).

Les plis électroniques qui seraient remis après la date et l'heure limites indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.) ainsi que remis sous un autre mode de transmission que celui imposé, ne seront pas retenus.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>.

Le mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. **Chaque pli remis par le candidat en réponse à la présente consultation sera considéré comme une offre et devra par conséquent comprendre l'ensemble des pièces exigées.**

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul sera pris en compte le dernier pli reçu sur la plateforme, dans le délai de remise des offres, quel qu'en soit le contenu. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation sous peine d'être déclaré irrégulier.**

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Amiens Métropole
Service marchés publics
3e étage aile ouest

Place de l'hôtel de ville
BP 2720
80027 AMIENS CEDEX 1

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Le nommage des fichiers ne devra comprendre aucun accent. Il en va de même pour les signes de ponctuation. Les espaces sont à remplacer par des Under scores (tiret du 8 : _)
Les documents sont à fournir séparément et non scannés les uns à la suite des autres (1document = 1scan).

Un Vademecum destiné à vous aider lors de la remise de votre offre sur la plateforme est également joint au présent DCE.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Si le candidat souhaite signer électroniquement, il peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'acheteur se réserve la possibilité d'analyser les offres avant de procéder à l'examen de la recevabilité des candidatures, conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du code de la commande publique.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Pour le lot n°1 et 2

Critères	Pondération
<p>1-Prix des prestations : Le critère prix sera noté sur la base du montant global HT de la DPGF et selon la formule suivante:</p> <p style="text-align: center;">$N = 60 \times (P \text{ mini} / P)$</p> <p>Avec :</p> <p>P mini = montant total du DPGF pour l'offre la moins chère P = montant total DPGF de l'offre étudiée</p>	60 points
2-Valeur technique	40 points
<p><i>2.1 Pertinence de la méthodologie et de l'organisation du chantier proposées :</i></p> <p><i>- Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux y compris l'identification et la prise en compte des points techniques dont la mise en œuvre pourrait entraîner des difficultés et/ou des interfaces avec les autres lots (6 points)</i></p> <p><i>- Pertinence des solutions proposées au regard des contraintes spécifiques du chantier et du site (notamment en matière de circulation, de livraison, de stockage, de coordination, de réalisation, etc.) (4 points)</i></p>	10 points
<p>2.2 Adéquation des moyens humains et matériels proposés pour l'exécution du marché dans le respect des délais :</p> <p><i>- Adéquation du nombre de personnes affectées au projet en étude (chefs de projets, calculateurs, projeteurs, bureau des méthodes...), leurs qualifications/formations et leurs expériences (4 points)</i></p>	10 points

- Adéquation du nombre de personnes affectées au chantier (direction de travaux, chefs d'équipes, compagnons...), leurs qualifications/formations et leurs expériences (6 points)	
2.3 Cohérence du planning d'exécution prévisionnel des travaux respectant le délai imparti – ce planning devra être détaillé et analysé par tâches (avec explication des écarts éventuels avec le planning prévisionnel joint au présent marché) (10 points) ; celui-ci devra être également accompagné de la justification des moyens matériels et humains mis en œuvre pour respecter les jalons (10 points).	20 points

- Pour le lot n°3

Critères	Pondération
<p>1-Prix des prestations : Le critère prix sera noté sur la base du montant global HT de la DPGF et selon la formule suivante:</p> <p style="text-align: center;">$N = 60 \times (P \text{ mini} / P)$</p> <p>Avec : P mini = montant total du DPGF pour l'offre la moins chère P = montant total DPGF de l'offre étudiée</p>	70 points
2-Valeur technique	30 points
<p>2.1 Pertinence de la méthodologie et de l'organisation du chantier proposées :</p> <p>- Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux y compris l'identification et la prise en compte des points techniques dont la mise en œuvre pourrait entraîner des difficultés et/ou des interfaces avec les autres lots (6 points)</p> <p>- Pertinence des solutions proposées au regard des contraintes spécifiques du chantier et du site (notamment en matière de circulation, de livraison, de stockage, de coordination, de réalisation, etc.) (4 points)</p>	10 points
<p>2.2 Adéquation des moyens humains et matériels proposés pour l'exécution du marché dans le respect des délais :</p> <p>- Adéquation du nombre de personnes affectées au projet en étude (chefs de projets, calculateurs, projeteurs, bureau des méthodes...), leurs qualifications/formations et leurs expériences (4 points)</p> <p>- Adéquation du nombre de personnes affectées au chantier et</p>	20 points

de leurs qualifications (direction de travaux, chefs d'équipes, compagnons...), leurs qualifications/formations et leurs expériences et capacité à renforcer cet effectif pour tenir le planning (6 points)

- Pertinence de l'analyse détaillée des tâches planifiées (précision et cohérence du planning fourni) et des moyens proposés pour respecter les jalons (10 points).

Pour l'ensemble des lots, le critère valeur technique sera noté sur la base des éléments remis dans le cadre de mémoire technique et selon les modalités suivantes, et le barème suivant :

Appréciation	Note sur 10	Note sur 6 points	Note sur 4 points
Absence d'informations ou dispositions ne répondant pas aux attentes	0	0	0
Réponse apportée jugée peu satisfaisante (dispositions peu développées / très générales / peu adaptées au chantier spécifique)	2.5	1.5	1
Réponse apportée jugée moyennement satisfaisante	5	3	2
Réponse apportée jugée satisfaisante	7.5	4.5	3
Réponse apportée jugée très satisfaisante	10	6	4

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100, obtenue en additionnant la note du critère prix et celle de la valeur technique

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

8.3 - Suite à donner à la consultation

8.3.1 - Audition

Pour tous les lots, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à l'organisation d'une audition de tous les candidats pour la partie mise en œuvre / méthodologie, traitement de points singuliers, interfaces, planification et phasage du chantier avant une éventuelle phase de négociation.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sans audition.

L'audition aura pour objet la présentation par le candidat notamment de cette partie mise en œuvre / méthodologie, traitement de points singuliers, interfaces, planification et phasage du chantier de son mémoire. Dans le cadre de l'audition des précisions concernant l'offre pourront être demandées uniquement sur la partie auditionnée.

Néanmoins, l'audition ne pourra en aucun cas consister en une négociation de l'offre du candidat, ni porter sur l'objet du marché, ni modifier les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché (et notamment les critères de jugement des offres et le cahier des charges) telles qu'elles sont définies dans les différentes pièces de la consultation.

Les convocations seront envoyées au moins 5 jours calendaires avant la date de l'audition.

La convocation précisera notamment l'heure, le lieu, la durée ainsi que les modalités de déroulement des auditions

8.3.2 - Négociation

Pour tous les lots, après examen des offres, le cas échéant après audition, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de mener une phase de négociation avec l'ensemble des candidats.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation, pourra se faire par écrit ou en présentiel (au choix du maître d'ouvrage).

Elle pourra porter sur chacun des aspects de l'offre, sans que les modalités essentielles de l'offre ou du cahier des charges ne soient modifiées.

Au terme de la négociation, les candidats concernés seront invités à remettre leur offre finale.

Si la négociation a lieu en présentiel, des convocations, accompagnées des éventuelles questions, seront envoyées au moins 5 jours calendaires avant la date de la négociation. La convocation précisera notamment l'heure, le lieu, la durée ainsi que les modalités de déroulement de la négociation. Suite à celle-ci, les candidats seront enfin invités à remettre leur offre finale par courrier accompagné du procès-verbal de la négociation.

Le pouvoir adjudicateur procédera alors à une nouvelle analyse des offres et à un nouveau classement.

En cas de recours à la négociation la date de validité des offres sera de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres après négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>

Cette demande doit intervenir au plus tard le **27 mai 2024, 17h30**.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, au plus tard le **31 mai 2024**.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif d'Amiens
14 rue Lemerchier
80011 AMIENS CS 81114 CEDEX 1

Tél : 03 22 33 61 70
Télécopie : 03 22 33 61 71

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

9.3 - Attestation du candidat (à compléter et à remettre dans votre offre)

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Je soussigné
(nom et qualité de la personne habilitée à engager la société)

agissant pour le compte de la société :

Adresse :

N° de SIRET :

DECLARE SUR L'HONNEUR :

n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique¹

¹ Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Fait à

Le

Signature et cachet de la société

Documents à joindre de manière impérative :

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations en chaîne (extrait Kbis, procès-verbal de conseil d'administration...);
- le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger.